

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Sur convocations envoyées le quinze novembre deux-mille-vingt-trois, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le trente novembre deux-mille-vingt-trois à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU, sous la présidence de M. PATRIARCHE.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ALTHAPÉ Lydie, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS	Présente	ETCHEVERRY Michel, Maire de BONLOC	-
ALZURI Emmanuel, Maire de BIDART, 2 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	MARJAK Claire, Adjointe au Maire de BIDART	Présente
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Excusée	CALDERONI Jean-Louis, Maire de BIZANOS	Présent
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY, 3 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé Pouvoir donné à Mme MAINE	BERGERET-TERCQ Jean-Marie, Maire d'ARTIX	-
BALEIX Jean-Michel, Adjoint au Maire de LESCAR	Présent	SOREAU Éric, Adjoint au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	-
BERNOS Michel, Maire de JURANÇON, 4 <sup>ème</sup> Vice-président	Excusé	CASENAVE Henriette, Conseillère municipale de JURANÇON	Présente
CABANNE Marie-Pierre, Maire de GOMER	Excusée	MOULAT Monique, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ	-
CASET Christelle, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS	Excusée Pouvoir donné à Mme ALTHAPÉ	BEHOTEGUY Maïder, Maire de BARDOS	-
CASTREC Valérie, Conseillère municipale d'ANGLET, 1 <sup>ère</sup> Vice-présidente	Excusée Pouvoir donné à M. LABAT	DUTARET-BORDAGARAY Claire, Maire d'UHART-CIZE	Excusée
DENAX Jean-Marc, Maire d'ARTIGUELOUVE	Présent	BERNOS André, Maire d'AGNOS	-
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	DUTOYA Emilie, Adjointe au Maire de CIBOURE	-
GRAMMONTIN Nadia, Maire de CASTETNER	Excusée	LACARRÈRE Florent, Maire de LABATMALE	Excusé
HIRIART Michel, Conseiller municipal de BIRIATOU	Excusé Pouvoir donné M. PATRIARCHE	DUDRET Victor, Maire de RONTIGNON	-
JAURIBERRY Bruno, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE	Excusé	ETCHEGOIN Pascale, Adjointe au Maire de ST-JEAN-PIED-DE-PORT	-
LABAT Marc, Maire d'IGON	Présent	BONNASSIOLLE Jean-Pierre, Adjoint au Maire de NAY	-
MAINE Sylvie, Adjointe au Maire de MONTAUT 1 <sup>ère</sup> Administratrice déléguée	Présente	DURAND Pascale, Adjointe au Maire de NAY	-
OTHART Maryse, Maire de SAINTE-ENGRÂCE	Excusée	ARROSSAGARAY Pierre, Maire de SAUGUIS-ST-ETIENNE	-
OXIBAR Marc, Maire d'OGEU-LES-BAINS 2 <sup>ème</sup> Administrateur délégué	Excusé	MARTIN Fernand, Maire de BUZY	Présent
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS, Président	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	-
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Excusé Pouvoir donné à M. MARTIN	TISNÉRAT Corinne, Adjointe au Maire de GAN	-

Représentants des Établissements publics			
LAURENT Patrice, Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	Présent	CASAUBON Jean-François, Conseiller municipal de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU	-
CARRIQUE Renée, Vice-Présidente de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	Excusée	DESSEIN Michaël, Conseiller communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE D'OSSAU	Excusé
KELLER Laurent, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	Présent	SAMANOS Laurence, Conseillère communautaire de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE	-

COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
Représentants des Communes			
DUHART Agnès, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée Pouvoir donné à M. BALEIX	DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	-
LIPSOS-SALLENAVE Véronique, Adjointe au Maire de PAU	Présente	PLEGUE Jean-François, Conseiller municipal de PAU	-
Représentants des Établissements publics			
JOUHANDEAUX Béatrice, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE PAU	Excusée Pouvoir donné à M. DENAX	FERRATO Claude, Vice-Président de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU-BÉARN PYRÉNÉES	Excusé
PINATEL Anne, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée Pouvoir donné à Mme LIPSOS-SALLENAVE	LARRÉ Marie-Noëlle, Membre du Conseil d'Administration du CCAS DE BAYONNE	Excusée
Représentants du Département			
BRUTHÉ Anne-Marie, Conseillère départementale du Pays de BIDACHE, AMIKUZE et OSTIBARRE	Excusée	SÉMAVOINE Monique, Conseillère départementale de PAU	-
LABORDE Laure, Conseillère départementale d'OLORON-SAINTE-MARIE	Excusée	VALS Martine, Conseillère départementale de BIARRITZ	-

Nombre de membres en exercice	29	Quorum	15
Nombre de présents et pouvoirs	14 + 8	Votants	22

M. SAINT-PIERRE, Responsable du Service de Gestion Comptable de PAU, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur ; M. SBIHI, Directeur adjoint ; Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi, Mobilité et RH ; Mme LASSERENNE, Responsable de la Direction Expertise juridique et Instances consultatives ; Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail ; Mme LAPIEZ, Responsable du Pôle Archives et Mme DUARTE, Attachée de direction.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAINE.

## AXES TRANSVERSAUX

### Plan de formation mutualisé 2024-2026

Par délibération n°DG93-081220, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a approuvé la mise en place :

- Du règlement de formation mutualisé à destination des agents des Centres de Gestion de Nouvelle-Aquitaine par le Centre de Gestion de la Gironde, coordonnateur régional, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,
- Du plan de formation pour les années 2021 à 2023 (trois ans).

Le bilan de ces trois années, au niveau régional, est le suivant :

- **2021** : 20 formations organisées – 28.5 jours – 239 agents formés,
- **2022** : 16 formations organisées (dont 5 dédoublées en plusieurs sessions) – 39 jours – 279 agents formés,
- **2023** : 22 formations organisées (dont 5 dédoublées en plusieurs sessions) – 54 jours – 359 agents formés.

Le plan de formation arrivant à son terme le 31 décembre 2023, il convient de proposer des actions de formation pour les années 2024 à 2026.

Il est proposé que les axes prioritaires de formation définis dans le premier plan de formation soient reconduits dans le plan 2024-2026 à savoir :

**Axe n°1** : maintenir l'efficacité professionnelle des agents des CDG pour les missions obligatoires,

**Axe n°2** : former et accompagner les agents des CDG aux nouvelles missions obligatoires inscrites dans le Schéma régional de Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation (analyse des besoins, compétences à venir qui pourraient entraîner des besoins de formation – axes communs de formations collectives prioritaires – objectifs de formation par métiers),

**Axe n°3** : former et accompagner les agents des CDG pour les missions facultatives développées dans chaque structure,

**Axe n°4** : à la demande particulière d'un rapporteur, d'un pilote technique ou d'un membre d'un COMOP et, sous réserve de la validation en comité de suivi des Directeurs/Directrices.

Un recensement des besoins a été envoyé aux référents formation des 12 Centres de Gestion néo- aquitains afin de connaître les besoins et ainsi proposer les actions de formations pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le plan de formation mutualisé 2024-2026 est joint en **ANNEXE 2**.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil d'Administration

**APPROUVE** à l'unanimité le renouvellement du plan de formation mutualisé pour la période 2024-2026.

Pour extrait certifié conforme au registre  
Fait à PAU, 14 décembre 2023



**Le Président,  
Nicolas PATRIARCHE**

Maire de Lons  
Conseiller départemental de Lescar,  
Gave et Terres du Pont-Long

# PLAN TRIENNAL DE FORMATION

## ANNEE 2024

<b>1</b>	DSN
<b>2</b>	Rémunération : les fondamentaux
<b>3</b>	Rémunération : perfectionnement
<b>4</b>	Gestion des congés maladie/impact en matière de rémunération et de RI/Régime spécial et régime général
<b>5</b>	URSSAF : cotisations, contributions, contrôle, cas pratiques
<b>6</b>	Cumul emplois et rémunération
<b>7</b>	Comment attirer et fidéliser les meilleurs candidats
<b>8</b>	Contrôle de gestion en matière de RH : indicateurs et tableaux de bord de la fonction RH
<b>9</b>	Elaboration et pilotage du budget, de la masse salariale et autres dépenses de personnel
<b>10</b>	Résoudre les conflits à l'intérieur d'une équipe
<b>11</b>	Travailler efficacement en mode projet : méthodologie et outils
<b>12</b>	Agents contractuels de droit public
<b>13</b>	Droit du travail applicable à la FP
<b>14</b>	Rédiger des notes et rapports avec méthode
<b>15</b>	Perfectionner ses écrits professionnels
<b>16</b>	Rédiger les délibérations, décisions, arrêtés et contrats en RH
<b>17</b>	Initiation à la gestion statutaire dans la FPT
<b>18</b>	Gestion statutaire : perfectionnement
<b>19</b>	Retraite des agents titulaires : initiation
<b>20</b>	Formation de formateurs occasionnels sensibilisation
<b>21</b>	Accidents et maladies dans la FP : reconnaissance et indemnisation dans les deux régimes
<b>22</b>	CITIS (congé pour invalidité temporaire imputable au service)
<b>23</b>	Indisponibilité physique : perfectionnement/actualisation
<b>24</b>	Les positions administratives
<b>25</b>	Manager responsable : posture et rôle du manager

# ANNEE 2025

ANNEXE 2

1	Rémunération des élus
2	Frais de déplacement
3	Rémunération : perfectionnement
4	Gestion des congés de maladie/impact en matière de rémunération et de régime indemnitaire/régime spécial et régime général
5	Cumul emplois et de rémunération
6	Droit disciplinaire
7	Protection statutaire de l'agent agressé ou poursuivi dans l'exercice de ses fonctions
8	Absentéisme des agents territoriaux : de l'analyse au plan d'actions
9	Travailler efficacement en mode projet : méthodologie et outils
10	Droit du travail applicable à la FP
11	Sécuriser les actes et procédures de gestion RH
12	Tenue du dossier individuel
13	Gestion statutaire : perfectionnement
14	Avancement de grade et promotion interne : procédures et cas pratiques
15	Emplois à temps non complet des collectivités territoriales
16	Retraite des agents titulaires : perfectionnement
17	Retraite du régime général de la sécurité sociale et retraites complémentaires IRCANTEC, ARRCO-AGIRC
18	Formation de formateurs occasionnels : perfectionnement
19	Mise en œuvre du CPF dans la FP
20	Détachement - disponibilité et mise à disposition : perfectionnement/actualisation
21	Indisponibilité physique : perfectionnement/actualisation
22	Indisponibilité physique dans la FPT

# ANNEE 2026

1	Rémunération des élus
2	URSSAF : cotisations, contributions, contrôle, cas pratiques
3	Mise en place, fonctionnement et compétences des CST, CAP, CCP et formations spécialisées
4	Cumul emplois et de rémunération
5	Droit disciplinaire
6	Enjeux et problématiques de GPEEC dans le secteur public
7	Travailler efficacement en mode projet : méthodologie et outils
8	Gestion statutaire : perfectionnement
9	Avancement de grade et promotion interne : procédures et cas pratiques
10	Formation de formateurs occasionnels : perfectionnement
11	Mise en œuvre du CPF dans la FP
12	Indisponibilité physique : perfectionnement/actualisation